

Transaction à usage habitation

A la charge de l'acheteur, appliqué sur le prix de vente FAI

- jusqu'à 50 000.00 € forfait 4500.00€
- 50 001 à 100 000 € 8%
- 100 001 à 150 000 € 7%
- 150 001 à 200 000 € 6%
- 200 001 à 300 000€ 5%
- Supérieur à 300 000 € 4%

Honoraires de locations appartement ou maison conforme à la loi ALUR

8 € TTC / M2 habitable à la charge du locataire pour visite, montage du dossier,
rédaction du bail, payable à la signature du bail

3 € TTC / M2 habitable à la charge du locataire pour réalisation état des lieux,
payable lors de l'état des lieux

8 € TTC / M2 habitable à la charge du bailleur pour visite, montage du dossier,
rédaction du bail, payable à la signature du bail

Gestion locative locaux à usage d'habitation, professionnel et commercial

Honoraires prélevés mensuellement de 6 à 8% TTC du loyer quittancé ou perçu

Possibilité assurance loyers impayés en sus pour locaux à usage d'habitation

Tarif sur demande



Immeubles à usage commercial ou professionnel

- Ventes : même tarifs que transaction à usage d'habitation
- Locations :
- 10% du loyer annuel HC, charge locataire
- Etat des lieux, Rédaction du bail
- 5% du loyer annuel HC, charge bailleur

Syndic de copropriété

Honoraires minimum de copropriété 2000.00€ H.T

- Nombre de lots principaux
- 2 à 10 : 30.00€ HTVA
- 11 à 30 : 25.00€ HTVA
- Plus de 30 : 20.00€ HTVA
- lots secondaires (garage, ...) 5.00€ HTVA

Ces honoraires peuvent faire l'objet de négociation au cas par cas avec le client.

Nos honoraires comprennent également la mise en valeur du bien, visite virtuelle, photographies et vidéos HD, drone, et toutes publicités servant à promouvoir le bien.

Taux de TVA : 20%

Concilium Habitat SAS, 255 Avenue Jeanne d'Arc 57290 FAMECK au capital de 2000€, Siret 97872063900019 APE 6831Z

Titulaire de la carte professionnelle CPI57052023000000009

Garantie Galian Assurance 120 000 €

Assurance RCP MMA Entreprise

